



Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### Mémoire sur les nouvelles zones inondables : La Ville recueille l'appui de plus de 6 500 citoyens

**Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 17 octobre 2024** – La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a déposé aujourd'hui son mémoire au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) concernant son Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations. Afin de démontrer que la population appuie massivement la position de la Ville, une pétition ayant recueilli un peu plus de 6 500 signataires a été jointe au mémoire qui réclame plus de souplesse gouvernementale concernant la modernisation du cadre réglementaire des zones inondables et demande la création d'une classe distincte pour les territoires protégés par un ouvrage de protection contre les inondations (OPI), qui permettrait de prendre en compte la réalité territoriale.

Dans son mémoire, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac reconnaît d'emblée que la gestion des inondations et des changements climatiques est un enjeu crucial au Québec. Elle croit fermement que les objectifs de sécurité doivent être atteints par un cadre réglementaire permanent, prévisible et flexible. *« Le cadre réglementaire doit avoir pour objectif d'assurer la protection et la qualité de l'ouvrage tout en laissant place à une grande autonomie locale. Il est possible de mettre en place un cadre permanent efficace sans impacter directement les citoyens. Une meilleure collaboration entre le MELCCFP, le MAMH et le MSP permettra de concrétiser une vision qui reflètera la réalité des territoires. »*

La Ville se montre toutefois très préoccupée par la volte-face du gouvernement qui, moins de cinq ans après l'optimisation de la digue, placerait les résidences du sud du chemin d'Oka en zone inondable. En effet, rappelons que le gouvernement avait autorisé en 2019, quelques mois après la rupture de la digue, la reconstruction et la rénovation des résidences inondées, sans les déclarer en zones inondables.

Le maire, François Robillard, constate que, cette démarche est maintenant devenue une mobilisation collective et solidaire rassemblant l'ensemble de la population. *« Je me réjouis vivement de l'appui des Marthelacquoises et des Marthelacquois et je les en*



Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

---

*remercie. Les gens s'inquiètent, à juste titre, des impacts du projet sur leur propriété, leurs primes d'assurances et sur leur qualité de vie. C'est pourquoi le projet de cadre réglementaire doit tenir compte des particularités des municipalités qui, comme la nôtre, sont déjà bien protégées par un OPI. Il nous apparaît en outre étonnant que le gouvernement remette en question notre OPI qu'il a lui-même généreusement financé et appuyé. »*

– 30 –

**Source :** Service des communications  
[communications@vsmsll.ca](mailto:communications@vsmsll.ca)